

EDITO

Une belle et riche année en perspective !

Chères amies, chers amis,

2018, encore une année intense pour notre association !

Tout d'abord en interne, elle aura été marquée par l'entrée en vigueur de nos nouveaux statuts et donc de notre nouveau nom. Autre temps fort : le Congrès de Montpellier avec ses riches échanges, sa convivialité et l'adoption de notre nouveau projet associatif 2018-2023 « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir ». Ce projet est à présent en phase d'appropriation par tous les acteurs d'APF France handicap qui organisent de nombreuses actions de sensibilisation.

Grâce à notre mobilisation et notre persévérance, 2018 restera marquée par quelques avancées significatives en matière de droits : l'AAH à vie pour les personnes les plus handicapées, le maintien de la prime d'activité pour les bénéficiaires de pensions d'invalidité en emploi, des mesures pour les entreprises adaptées, une convention signée avec Pôle emploi...

Toutefois, nous devons rester vigilants.

En 2019, nous poursuivrons donc nos efforts contre la loi Logement et pour améliorer l'accessibilité universelle, contre la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH et pour un revenu individuel d'existence décent; nous suivrons attentivement les réformes annoncées sur la dépendance, les retraites et les 5 chantiers ouverts dans le cadre de la Conférence nationale du handicap.

Dans un autre domaine, notre campagne de notoriété « Dépasser les apparences » a connu un beau démarrage sur internet et en affichage fin 2018. L'année 2019 verra le déploiement de cette campagne avec la diffusion de nos spots au cinéma et à la télévision. Au menu de 2019 également : la poursuite de notre développement digital et vidéo.

C'est aussi le moment de vous annoncer la réalisation d'un projet capital en termes de communication interne, de participation et de fluidification de nos échanges : la création d'un nouvel intranet. Vous en découvrirez au fur et à mesure les différentes étapes.

Enfin, 2019 sera l'année du renouvellement de nos conseils départementaux et régionaux et de nos commissions nationales. Nous sommes toutes et tous concernés pour faire connaître nos « 1000 façons d'agir » et donner envie de nous rejoindre.

Et, de nombreux événements seront l'occasion de nous retrouver : les Journées Nationales Parents à Strasbourg en février, l'Assemblée Générale à Lille le 29 juin et Agit'Action, le rendez-vous jeunesse à Amiens en septembre.

2019, ensemble et solidaires !



Tous mes vœux les plus chaleureux vous accompagnent pour cette nouvelle année !

Alain ROCHON,
Président d'APF France handicap

À LA UNE

Depuis le 1^{er} janvier, les droits des 800 000 personnes qui ont un taux d'incapacité de plus de 80 % sont rallongés. Elles n'ont désormais plus besoin de prouver tous les deux ou trois ans qu'elles sont toujours handicapées. Pour Véronique Bustreel d'APF France handicap, cette mesure signe la fin d'un harcèlement administratif : « Pour nous c'est une avancée réelle, effective et forte pour les personnes. »

Les associations attendent maintenant la mise en application rapide de ces nouvelles mesures par les Maisons départementales des personnes handicapées.

LE CHIFFRE DU MOIS

Plus de **2 000 000** de personnes
en situation de handicap vivent sous
le seuil de pauvreté !

ACTUALITÉ 2 à 5

- Des soins, bientôt, moins coûteux
- Tensions financières dans les départements
- Une brique à la construction de la démocratie sociale
- Une conférence, trois volets, cinq chantiers

OFFRE DE SERVICE 6

- Un chien d'accompagnement social au service d'APF France handicap de Dordogne

APF ENTREPRISES 7 et 8

- Toujours plus de succès pour la Nuit de la RSE !

INITIATIVE RÉSEAU 9 et 10

- ESAT de Lachaussée : Poisson-pilote de l'économie dans la Meuse
- Changer d'esprit... en un éclat de rire

ART & CULTURE 11 et 12

- Place à l'art et à la culture !

APF LAB 13

- Parcours de VieH : dans la peau d'une personne en situation de handicap

VIE ASSOCIATIVE 14

- Le projet associatif disponible en FALC !

COMMUNICATION 15 et 16

- La carte de vœux électronique 2019 est disponible !
- Le salon des maires et des collectivités locales

LA PHOTO DU MOIS 17

- Salon des Maires et des Collectivités Locales 2018

INSCRIPTIONS 17

- Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de handicap (JNP)
- Colloque international « polyhandicap et processus d'apprentissage »

Des soins, bientôt, moins coûteux

Suite à la remise du rapport sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, le gouvernement a annoncé, notamment, l'élargissement de la CMU-C. Mais APF France handicap attend la mise en œuvre de certaines autres de ses revendications, qui figurent dans les propositions des rapporteurs.

C'est un rapport qui ne sera pas resté sans suites. Début novembre, Marianne Cornu-Pauchet est venue présenter au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) les propositions qu'elle avait formulées, début juillet. 42 mesures pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de handicap et aux personnes précaires. La directrice du fonds CMU-C avait été missionnée, en binôme avec un administrateur de la CNSA, par le ministère des Solidarités. Entre-temps, Emmanuel Macron a annoncé, début septembre, que l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) allait être intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Moins de reste à charge avec la CMU-C

L'ACS avait été créée en 2005 pour permettre aux personnes ayant des ressources modestes mais supérieures au plafond ouvrant droit à la CMU et à la CMU-C de bénéficier d'une mutuelle à moindre coût. Les allocataires de l'AAH peuvent y prétendre. Y compris s'ils perçoivent la majoration pour la vie autonome.

Aujourd'hui, les titulaires de l'ACS reçoivent un chèque pour financer, en partie, leur complémentaire santé. Son montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire. 200 € par an entre 16 et 49 ans, par exemple. Demain, il ne

subsistera plus qu'une seule complémentaire : la CMU-C. Elle continuera à être gratuite pour les bénéficiaires de la CMU. Par contre, ceux qui avaient l'ACS contribueront financièrement. Leur participation sera inférieure à 1 € par jour, promet le ministère des solidarités. Soit 360 € par an maximum.

Financièrement, leur mutuelle reviendra plus cher à certains bénéficiaires de l'ACS. Aux plus jeunes, notamment, reconnaît Marianne Cornu-Pauchet. Mais les garanties offertes seront meilleures. Les personnes en situation de handicap se verront notamment ouvrir le droit à une prise en charge intégrale des dispositifs médicaux d'ores et déjà pris en charge dans le cadre de l'actuelle CMU-C (fauteuils roulants, sondes, pansements par exemple), alors qu'ils ne sont pas intégralement couverts par l'ACS aujourd'hui. Au final, la réforme devrait donc se traduire par une diminution du coût global à la charge des assurés. « Nous regrettons toutefois que l'attribution de la CMU-C ne sera pas automatique pour les allocataires de l'AAH », pointe Aude Bourden, la conseillère nationale santé d'APF France handicap.

Une plateforme pour aider à faire valoir ses droits

Une seconde proposition du rapport va être mise en chantier, a d'ores et déjà décidé le gouvernement. Pour mieux rembourser les aides tech-

niques, la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) par l'Assurance Maladie et le décret PCH vont être révisés.

D'autres suites concrètes sont attendues avec impatience par APF France handicap. Comme la prise en charge par l'Assurance maladie des transports pour personnes à mobilité réduite lorsque les patients y ont recours pour des soins courants non liés au handicap. Mais aussi le maintien de l'AAH en cas d'hospitalisation longue. Ou bien encore la plus grande ouverture aux personnes en situation de handicap des PFIDASS – des plateformes qui aident les patients à faire valoir leurs droits, à trouver des professionnels, etc.

Toujours rien sur l'accessibilité

« Un certain nombre de nos propositions figurent dans le rapport, se félicite Aude Bourden. Il y a cependant un grand absent : l'inaccessibilité de nombreux lieux et équipements qui constitue un véritable frein à l'accès aux soins ». Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à amplifier les actions incitatives en faveur de l'accessibilité des cabinets médicaux. Et à financer des appels à projet pour le développement d'appareils médicaux (mammographies, scanners...) adaptés et innovants. Les patients attendent toujours. ● **F.S.**



© J. Deya

Tensions financières dans les départements

Les départements sont des acteurs-clé du financement de la politique du handicap. Ils demandent à l'État de les aider davantage.

Le torchon brûle entre les Conseils départementaux et le gouvernement. Et, forcément, APF France handicap suit le dossier de très près. Alain Rochon et Malika Boubékeur, la conseillère nationale compensation, ont ainsi assisté au congrès de l'Assemblée des départements de France (ADF), début novembre. Les CD financent en effet l'allocation compensatrice pour tierce personne, la prestation de compensation du handicap mais aussi l'hébergement de résidents handicapés (foyers de vie, etc.). À hauteur de 7 milliards d'euros environ, une fois déduite le concours financier de l'État. C'est ce poste handicap qui croît le plus vite, parmi les dépenses d'action sociale à la charge des départements (personnes âgées dépendantes, protection de l'enfance et insertion sociale avec le RSA notamment).

25 % des départements en grande difficulté financière

Or, les dotations en provenance de l'État se réduisent (- 3,9 milliards sur 4 ans). C'est la conséquence directe de la ponction opérée sur la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Les départements demandent donc à l'État de les aider à financer les allocations individuelles de solidarité, dont le poids augmente. L'APA, le RSA et la PCH/ACTP ont représenté à eux seuls 34 % de la charge départe-



Journée accessibilité 2018 en Côte-d'Or

mentale d'action sociale en 2017, contre 26 % quatre ans plus tôt. Résultat : 20 à 25 des 101 départements sont en grande difficulté financière.

Après plusieurs semaines de discussions, le gouvernement a proposé « un nouveau soutien financier direct de 250 millions d'euros dès 2019, avec une montée en charge jusqu'à 323 millions d'euros en 2021 » pour soutenir les politiques sociales des départements. L'ADF a finalement accepté ces nouvelles offres... tout en réclamant la poursuite des discussions. ● **F.S.**

Une brique à la construction de la démocratie sociale

APF France handicap a réuni les CDCA des deux régions de l'Est de la France. Un moment de rencontre essentiel pour ces nouveaux acteurs de la démocratie sociale.



Il faut croire que c'était une bonne idée. Pour la seconde année, APF France handicap a organisé, le 29 novembre, une rencontre entre les 18 conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Et au moins une nouvelle réunion de ce type aura lieu en 2019. À l'initiative des départements, cette fois. L'Aube et le Bas-Rhin ont en effet annoncé qu'ils allaient prendre le relais d'APF France handicap. La preuve que les représentants de ces conseils ont besoin de ce moment de rencontres, d'échanges et de partages d'expériences.

« Une grande diversité de dynamiques »

Ce qui n'a rien d'étonnant car les CDCA, qui remplacent les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH) et les comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA), sont tout jeunes. 2018 a été leur première année pleine après leur mise en place en 2017. Leur rôle est d'émettre des avis et des recommandations sur tous les sujets concernant ces deux populations : transport, culture, accompagnement médico-social, accès aux soins, logement, etc. C'est donc un outil de démocratie participative visant à faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

Lors de la rencontre, une doctorante a présenté les premiers résultats de ses travaux, qui portent sur le fonctionnement de ces CDCA. « Il y a une grande diversité de dynamiques d'un département à l'autre, résume Raúl Morales La Mura, le responsable interrégional de l'action associative APF France handicap. Dans certains, on peut observer une bonne coopération entre représentants des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans d'autres, par contre, la segmentation reste forte. » Les débats parlementaires sur la loi Élan ont toutefois favorisé les rapprochements, sur une opposition commune à l'article abaissant de 100 % à 20 % la part des logements accessibles dans les immeubles neufs.

Un courrier pour demander des moyens

Et le 29 novembre, l'ensemble des CDCA se sont accordés sur un texte commun, qu'ils ont adressé aux présidents des conseils départementaux, aux préfets et à la ministre des solidarités. Ils réclament les moyens suffisants pour mener à bien leur mission, sur tous les territoires. À l'image de ce qui se fait dans certains départements qui mettent à disposition un chargé de mission pour assurer le secrétariat des groupes de travail, remboursent les frais de déplacement, etc. La démocratie sociale a un – faible – coût... mais n'a pas de prix. ● **F.S.**

Une conférence, trois volets, cinq chantiers

La cinquième conférence nationale du handicap se déroulera de décembre 2018 à juin 2019. Elle recouvrira à la fois des visites de ministres sur le terrain, la labellisation de pratiques exemplaires et la mise en œuvre de cinq grands chantiers sur les droits.

Tous concernés, tous mobilisés. Le mot d'ordre de la prochaine conférence nationale du handicap (CNH) se veut fédérateur. Il a été dévoilé, début décembre, à l'issue du premier comité de pilotage dont Pascale Ribes, la vice-présidente du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), est membre. La 5^e édition, qui se déroulera de décembre 2018 à juin 2019, prendra en effet une forme inédite. Elle comprendra notamment la labellisation d'actions inclusives remarquables.

Trois critères de labellisation

Pour y prétendre, ces initiatives devront répondre à trois principes : être accessibles à tous ; avoir été élaborés ou co-construits avec tous les citoyens ; associer plusieurs acteurs associatifs, publics, économiques, etc. Pour demander la labellisation, il suffit de compléter le formulaire de candidature en ligne sur handicap.gouv.fr. Les actions retenues bénéficieront d'une visibilité sur le site du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées. Elles seront également incluses dans un rapport rendu au parlement en juin 2019.

Sans doute les ministres puiseront-ils également dans ce catalogue pour leurs visites sur le terrain. C'est le deuxième volet de cette CNH. D'ici juin, les membres du gouvernement devront en effet aller à la rencontre des citoyens en situation de handicap, des aidants familiaux et des professionnels.

« Ils s'associeront à des manifestations organisées par et avec les personnes en situation de handicap », précise le secrétariat d'État.

Des annonces en juin

Enfin, troisième volet, cinq chantiers vont être menés à bien d'ici juin. Un groupe de travail, auquel participera APF France handicap, planchera sur la compensation. Objectif : « améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap, afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés ». Exemple : « pouvoir apporter un soutien aux parents en situation de handicap ».



Un second groupe travaillera sur les alternatives au départ de citoyens handicapés en Belgique, faute d'autres solutions. Un troisième groupe réfléchira à la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). De plus, une mission fera des propositions pour « simplifier le dispositif d'allocation » pour les enfants en situation de handicap. Et une autre sur la représentation des personnes handicapées au sein des politiques publiques. Les propositions seront débattues par le Parlement, annonce le secrétariat d'État. Et Emmanuel Macron clôturera la conférence en juin. ● **F.S.**

Un chien d'accompagnement social au service d'APF France handicap de Dordogne

Après un an d'expérimentation de la médiation animale, l'IEM-Sessad de Bergerac accueille depuis fin novembre une chienne d'assistance de l'association Handi'Chien. Un nouveau « professionnel », parfaitement préparé à son rôle d'accompagnateur des enfants, mais aussi des parents et des équipes.

Elle s'appelle Miette. C'est une jeune golden retriever éduquée par l'association Handi'chiens pour devenir un chien d'accompagnement social. C'est-à-dire un médiateur au sein d'un établissement. Une présence apaisante mais aussi stimulante.

Miette, c'est à l'IEM-Sessad de Bergerac qu'elle vient de signer son « contrat d'embauche ». Une arrivée qui s'inscrit dans la continuité d'années d'expériences en médiation animale, en particulier avec des ânes. Et à l'issue d'une année d'expérimentation de la médiation canine avec évaluation de ses effets thérapeutiques sur les enfants de l'IEM, polyhandicapés.

Ateliers thérapeutiques, ateliers de découverte et de sensibilisation

Avant de se lancer dans l'accueil d'un chien, l'établissement a en effet répondu à l'appel à projets de la fondation Adrienne et Pierre Sommer qui soutient la médiation animale pour les publics fragiles. Ont ainsi été construits des ateliers thérapeutiques hebdomadaires et pluridisciplinaires pour 3 enfants ainsi que des ateliers plus ponctuels de sensibilisation et de découverte pour 4 autres enfants de l'IEM et 3 du Sessad.

« Faire un essai sur une année nous permettait de voir ce qu'apportait le chien et les contraintes de sa présence dans

l'institution, d'engager une réflexion sur le bien-fondé de son accueil », explique Annick Labrot, éducatrice spécialisée formée à la médiation animale, référente du projet.

« Nous avons laissé un temps de maturation à chacun, complète Véronique Lalé, directrice adjointe de l'IEM-Sessad. Un chien, c'est une chance mais aussi une responsabilité. Il faut être carré sur les règles, d'hygiène comme de sécurité. Nous y avons travaillé avec les deux équipes et laissé chacun exprimer sa motivation ou ses réticences. »

Le chien, support d'une grande richesse

De l'écriture du projet, en novembre 2017, jusqu'à son dépôt auprès de l'association Handi'chiens, toutes les personnes concernées ont été consultées : enfants, parents, salariés, hiérarchie... Et les séances avec Magic, le chien de la période d'expérimentation, ont facilité l'adhésion.



« L'animal en lui-même a de l'attrait. Il est odorant, agréable à caresser. Mais il est aussi un support d'une grande richesse quand il est éduqué, explique Annick Labrot. Dans l'atelier thérapeutique, nous avons travaillé les compétences socles : sécurité, conduites d'imitation, relationnel... Dans les séances plus ludiques, des choses comme prendre soin de l'autre, l'estime de soi ou l'ajustement, avec les commandes données au chien. »

Miette n'en est pour l'heure qu'à l'acclimatation. Mais quand viendra l'heure du travail, sa présence pourra être requise dans une multitude de situations. Lors d'entretiens, pour lever des tensions. Ou pour des séances de kinésithérapie. Certains enfants en ont beaucoup chaque semaine. Véronique Lalé, elle, se demande quels effets produira Miette sur la dynamique d'équipe et se réjouit de voir bientôt la photographe Anne-Sophie Mauffré venir immortaliser quelques scènes du quotidien avec Miette. ● C.M.

Toujours plus de succès pour la Nuit de la RSE !

Cette 6^{ème} édition qui s'est déroulée le 26 novembre dernier au Théâtre de Paris, a connu un véritable succès avec la présence de 800 professionnels.

Pour Serge Widawski, directeur national APF Entreprises, « la Nuit de la RSE est devenue une institution. APF Entreprises n'a plus besoin d'aller chercher les entreprises, que ce soit la petite entreprise familiale ou le groupe international, ce sont elles qui viennent à nous. » William Bastel, Responsable Marketing & Communication à la Direction Nationale APF Entreprises ajoute « Nous avons réussi à montrer qu'APF Entreprises peut apporter des solutions concrètes et prendre part aux enjeux sociétaux » Tous les deux sont fiers d'indiquer que le handicap est désormais au cœur de la RSE. La RSE ne concerne pas seulement l'environnement ou la performance, mais aussi et surtout l'humain. C'est pourquoi APF Entreprises profite de cet événement pour mettre à l'honneur le secteur du travail adapté et protégé.

Une soirée riche en événements

Au programme :

- Une table-ronde sur le thème « Rôle et responsabilité des entreprises : Vers un nouveau pacte social ? »
- Une cérémonie de remise de prix pour les catégories : Innovation RSE Environnement / Innovation RSE / Démarche Globale RSE.
- Une remise de prix par APF Entreprises avec les prix « Coup de cœur », « Croissance », « Innovation » et enfin le « Parcours remarquable ».

Le trophée du « Parcours remarquable » existe depuis deux ans seulement mais il est apparu comme une évidence pour APF Entreprises. « Au départ, c'était un risque à prendre, dans la mesure où ce n'était pas dans l'esprit de ce type de soirée-trophée et nous appréhendions la réaction des entreprises. Finalement, cette récompense a été extrêmement bien accueillie et les entreprises en redemandent. » explique Serge Widawski.

Entretien avec le lauréat du Parcours Remarquable

Sébastien Cazalis travaille chez APF France handicap depuis 2008. Son évolution professionnelle, sa contribution au développement d'APF Entreprises 64 et ses qualités personnelles ont été récompensées. Nous revenons sur ce moment très émouvant de la soirée.



Animation du débat par Sophie MASSIEU, journaliste

© Studio Marie B



Lauréats des Trophées APF Entreprises

© Studio Marie B

Sébastien, qui vous a inscrit à ce prix ?

Ce sont les membres du Codir d'APF Entreprises 64 qui se sont concertés et ont unanimement pensé à moi. Ils ont envoyé mon dossier au Siège. Le jury final en a choisi 3. J'ai été le gagnant. Je remercie le jury final. C'est très valorisant et réconfortant pour moi.

...

...

Vous vous êtes très bien débrouillé face à la salle lors de votre discours, vous êtes habitué à parler en public ?

Communiquer comme j'ai pu le faire, devant le Théâtre rempli, ne m'a pas m'effrayé car j'aime bien discuter et partager de manière générale. J'ai également pris le temps de bien préparer le discours avant ce jour-là. À la fin, lorsqu'on m'a applaudi, j'ai été agréablement touché. Les mots et les messages qui m'ont été dits tout au long de la soirée m'ont fait chaud au cœur.

J'imagine que cette récompense vous donne davantage confiance en vous, est-ce que cela change votre quotidien au travail et dans la vie personnelle ? Est-ce que cela vous donne envie de faire des projets (professionnels, personnels) ?

Cette récompense me donne encore plus confiance en moi, même si rien n'est acquis. Il faut tous les jours continuer dans cette lignée, toujours se remettre en question. J'ai le projet de passer une VAE (Validation des acquis de l'expérience) pour devenir Gestionnaire de Paie. J'ai d'ailleurs été encouragé à le faire. Ma responsable, Karin Yannovitch, croit en moi. Je n'ai pas envie de la décevoir.

Vous en avez parlé autour de vous, amis, famille ?

J'en ai parlé à ma famille. Ils sont tous très contents pour moi car c'est mérité au vu de mon parcours professionnel. J'ai commencé en travaillant au Service des Notes de Frais



Prosper Teboul remet le prix du Parcours Remarquable à Sébastien Cazalis

© Studio Marie B

puis j'ai travaillé au Service Comptable et maintenant je m'occupe uniquement du Social (paie, maladie).

Est-ce que vous voulez faire passer un message en interne ?

Le message que je veux faire passer est qu'à APF Entreprises 64 on peut évoluer dans son travail, être polyvalent, grâce à des formations et à l'équipe encadrante qui est à votre écoute et qui nous aide dans notre projet professionnel par le biais d'entretiens de progrès. Je suis fier de faire partie d'APF France handicap et d'avoir représenté APF Entreprises 64.

Toutes nos félicitations à Sébastien et souhaitons-lui de belles perspectives d'évolution ! ●

Après chaque édition, l'équipe planche sur des améliorations. Avec une nouvelle formule envisagée, l'édition 2019 prévoit d'être plus interactive.

Revivez la 6^{ème} Nuit de la RSE : <https://youtu.be/w2hfolTywE>



© Studio Marie B

ESAT de Lachaussée : Poisson-pilote de l'économie dans la Meuse

Unique ESAT agricole d'APF France handicap, l'établissement de Lachaussée dans la Meuse multiplie les services sur tout le territoire.

Au cœur de la Réserve naturelle régionale, labellisée Natura 2000, dans la Meuse, l'ESAT des Étangs de Lachaussée, fort de 40 travailleurs en situation de handicap, propose un florilège de services : élevage de lapins et de volailles, abattoir à façon pour les producteurs locaux, activité de transformation (conserverie, charcuterie, plats cuisinés), aquaculture (plantes d'eau douce) et pisciculture (poissons d'eau douce, carpes, perches, tanches et gardons).

Producteur, transformateur et vendeur

« *Tout ce qui est produit passe soit à la vente directe, soit à la transformation, soit au restaurant* », précise Catherine Passal, Directrice de l'ESAT des Étangs de Lachaussée et du Foyer du Grand Etang. Car l'ESAT gère également l'auberge des Étangs de Lachaussée, ouverte tous les jours de l'année, et une boutique de vente de terrines, pâtés lorrains et autres feuilletés.

Aux volailles et lapins s'ajoutent les poissons. Depuis son ouverture en 1982, la vie de l'ESAT est marquée par la fameuse Fête du poisson. Cette grande pêche d'automne permet d'assister au tiré du filet selon une pratique ancestrale qui permet de pêcher environ 30 tonnes de poissons. Plus de 3000 visiteurs assistent à l'événement chaque année.

« Une communauté de travail »

Écailleuse, maraîcher, horticulteur, les 40 travailleurs en situation de handicap de l'ESAT évoluent d'un métier à l'autre selon leurs capacités et leur demande. « *Nous constituons*



une sorte de communauté de travail. Des jeunes recrues de 18 ans œuvrent aux côtés de nos anciens, dont le doyen vient d'avoir 62 ans », précise Catherine Passal.

Résident du Foyer du Grand Etang à Lachaussée, tout comme 16 autres des travailleurs handicapés de l'ESAT, Pascal Lacroix, 45 ans, d'abord responsable des lapins, assure aujourd'hui le service à l'auberge. « *Au restaurant, j'apprécie le contact avec les clients, français, allemands, hollandais et belges. J'aime aussi travailler en équipe. Durant la grande fête du poisson, on a assuré plus de 100 couverts par jour !* »

Réactif à la demande et soucieux de la concurrence, l'ESAT démarre deux nouvelles activités : la vente de plantes aquatiques et la transformation du poisson. L'établissement a d'ailleurs conçu une nouvelle recette dont il garde secrètement la recette : la rilette de carpe. Ce nouveau produit remporte déjà l'appréciation des premiers goûteurs.

● C.B.

PLUS D'INFORMATIONS :

page Facebook [etangsdelaussée](#)
et le site [etangsdelaussée](#)

Changer d'esprit... en un éclat de rire

Une première à Épinal ! Le festival Humour et handicap a présenté un programme de « seuls en scènes » autour du handicap. Incisifs et insolents.

Le premier festival Humour et handicap s'est tenu en Territoire Lorraine Sud, à Épinal, sur la scène de l'auditorium de la Louvière. Pendant trois jours, les 8, 9 et 10 novembre, quinze humoristes valides et porteurs de handicap, dont six femmes, ont fait rire le public autour de la différence et du handicap.

Fil rouge du festival : passer des messages essentiels de manière ludique. « *Le handicap n'est pas un sujet grave*, partage Clélia Pizzato, chargée de développement et coordinatrice du projet. *Rire ensemble rapproche, gomme les différences et simplifie les messages. Et l'humour permet de sensibiliser sans moraliser.* »

La différence mise en lumière

Sous les projecteurs, *one-man* et *one-woman show* – « seul.e.s en scène » – se sont entrecroisés. En tête d'affiche, Double A, en situation de handicap invisible, et Guillaume Bats, révélé dans l'émission « On n'demande qu'à en rire », en 2011 sur France 2. Atteint d'une forme sévère d'ostéogenèse imparfaite, à l'origine de sa petite taille et de malformations, ce dernier humoriste présente son handicap avec un aplomb et une effronterie totalement assumés : « *Moi, j'ai la carte magique, lance-t-il sur scène. Quand je la sors, tout le monde dégage ! Même les vieux !* »

Ses consœurs, Rach et Mademoiselle Serge, s'en sont aussi données à cœur joie. Sans oublier les jeunes talents de la région qui ont pris la scène pour le « Plateau d'humour ».



Les enfants : réceptifs et sans filtre

En marge du festival, dans le cadre du programme Éducation à la Citoyenneté, des actions de sensibilisation ont été mises en place dans les écoles de la circonscription d'Épinal. Des parcours en fauteuil roulant et des vidéos sur le handicap ont permis à près de 350 élèves de réfléchir et de s'exprimer sur le sujet. « *J'ai tout de suite envie d'aider une personne handicapée dans la rue, mais je suis gênée... Pourquoi ?* » demande l'une d'entre eux, âgée de 11 ans. Directs, les écoliers ont posé des questions que n'osent plus poser les adultes. En groupe, élèves et professeurs ont partagé leurs réponses, certaines graves, d'autres insouciantes.

Souhaitons que pour 2019, la légèreté et le rire, à travers ce festival, gagnent encore le territoire ! ● C.B.

[Voir le reportage ici.](#)

Place à l'art et à la culture !

Une nouvelle rubrique art et culture fait son entrée. On en parle avec Maïla Dive, chargée de mission « culture et création artistique ».

Bonjour Maïla !

Peux-tu te présenter ?

Parallèlement à mon parcours universitaire en master information et communication, j'ai toujours eu des activités artistiques : théâtre, danse, photo, vidéo. En 2012, je suis arrivée à la résidence du Maine, foyer d'accueil médicalisé, en tant qu'assistante de direction. Puis j'ai entrepris des projets personnels en tant que bénévole pour me rapprocher des résidents. C'est à cette occasion que j'ai monté le projet <https://www.handividu.com/> et réalisé le documentaire « D'un Temps à l'Autre » au sein de l'institution. Entre-temps, j'ai rejoint l'équipe d'animation à temps partiel puis, l'aventure du Congrès APF France handicap en juin 2018, où l'expression artistique des personnes accueillies a justement été valorisée et à laquelle j'ai pu prendre part en tant que chef de projet. Et en octobre, j'ai rejoint la Direction du Développement Associatif et Politiques d'Inclusions en tant que chargée de mission culture et création artistique.

Tu as donc deux casquettes, j'imagine qu'elles sont complémentaires ? Qu'est-ce que cela t'apporte ?

Aujourd'hui, oui j'ai deux casquettes : celle d'animatrice en FAM et celle de chargée de mission « culture et création artistique » au siège. Au foyer j'ai l'expérience du terrain, je mène des projets artistiques, crée des partenariats autour de pratiques artistiques et culturelles, participe ou mène des ateliers, c'est très riche. Ce que je vis avec les résidents est essentiel à ma pratique, comme les moments intenses de partage dans les JAM d'Anqa « Danses avec les roues » au Carreau du Temple à Paris, ou encore lors de la performance Kadamati où nous avons dansé parmi 700 danseurs sur la place de l'Hôtel de ville de Paris. Au siège, toujours l'animation du réseau national sur la valorisation des pratiques artistiques dans le réseau, l'occasion de nouer des contacts et de voir les belles créations réalisées



Lors de la performance Kadamati à Paris



Lors de la Fête des 30 ans du FAM du Maine

dans toutes les structures APF France handicap. Le but étant de valoriser les démarches artistiques des professionnels et des personnes accueillies.

C'est une réelle volonté de la direction APF France handicap de développer la culture et les arts. Qu'est-ce que cela implique ?

Notre objectif est de contribuer au développement de la dimension culturelle comme vecteur d'inclusion, de lien social et d'émancipation personnelle. Une priorité sera donnée aux actions qui permettent la création artistique, quel qu'en soit le domaine : arts graphiques, photo, cinéma, danse, théâtre, chant, ...

On ne s'en rend pas compte, et tu es là pour que cela change justement, mais il y a beaucoup de structures qui pratiquent un art ?

Il y a effectivement de réelles initiatives artistiques au sein du réseau. On en a eu un aperçu lors du Congrès. Après un appel à projets avec plus d'une vingtaine de retours du réseau, nous avons créé un parcours présentant plus de 16 œuvres, de la peinture à la photo, de la sculpture à l'écriture, du collage au pliage, de la musique à la danse. Une fresque regroupant les photos de toutes les œuvres a été réalisée sur place par l'équipe APF Entreprises de St-Julien-les-Metz. [Voir les photos de l'exposition sur le [blog du Congrès](#).]

Peux-tu nous donner des exemples de ce qui existe dans les structures ?

Il y a l'IEM Dabbadie de Villeneuve-d'Ascq qui a créé le Portail, un espace d'expérimentation créative qui accueille des projets collectifs, dont des expositions, pour lutter contre les exclusions, changer le regard sur le handicap et libérer la créativité de tous ([visionner la vidéo](#)). Ça bouge aussi du côté du territoire Rhône/Ain, avec deux projets inter-associatifs regroupant diverses disciplines artistiques, en cours de lancement... La liste est longue.

Suite à cette belle exposition lors du dernier congrès, est-ce que tu nous réserves des surprises pour 2019 ?

Oui, une année riche en événements se profile : des festivals, un site internet regroupant les diverses initiatives du réseau, le lancement des projets Haïkus et La grande Lessive...



Partagez vos expériences avec Maïla en répondant à quelques questions :

- 1/ Dans votre structure ou délégation, entreprenez-vous des actions en lien avec la démarche d'accès à la culture et les pratiques artistiques collectives ? Si oui, lesquelles ? Si « non » quels sont les freins identifiés ?
- 2/ Avez-vous identifié des « talents » individuels au sein de votre structure ? Si « oui », lesquels ?
- 3/ Vous souhaiteriez mettre en place un projet artistique au sein de votre établissement, avez-vous les ressources nécessaires ?

Envoyez vos réponses à : maila.dive@apf.asso.fr
Ou répondez directement au [questionnaire en ligne](#)

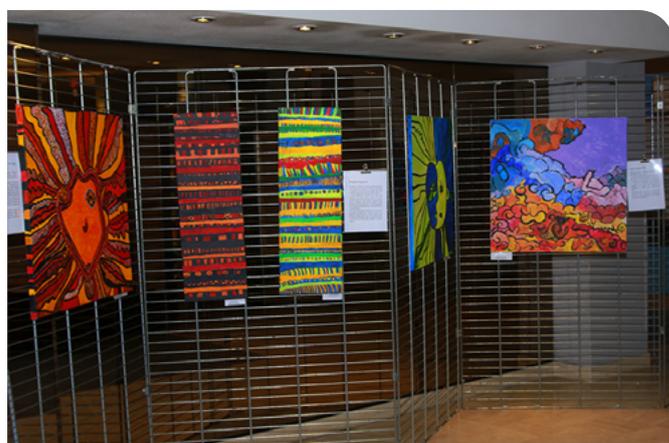
As-tu un message à faire passer ?

Oui, afin d'établir un bilan des actions du réseau sur les pratiques artistiques et l'accès à la culture, je cherche à identifier les référents cultures dans les structures afin de pouvoir communiquer sur tout ce qui se passe sur cette thématique. Donc plus j'aurai de remontée du terrain, plus je pourrai faire vivre le réseau sur cette question. N'hésitez pas à me contacter ! ●

Pour contacter Maïla :

maila.dive@apf.asso.fr – Tél. 014078 6985

Zoom



Festival Regards Croisés et APF France handicap : partenaires le temps d'une exposition artistique

Pour sa 10^{ème} édition, le Festival Regards Croisés, qui organise la projection de films internationaux sur le thème du handicap, a hébergé une exposition artistique réalisée par APF France handicap : tableaux, collages, tissus de l'exposition Cabafouni réalisée par les enfants et l'éducatrice Magaly de l'IEM le Petit Tremblay, tableaux acryliques des résidents et de la plasticienne Anne-Sophie du FAM Résidence du Maine à Paris, origamis modulaires par Laurent et Jérôme, travailleurs à l'ESAT Monéteau.

L'aventure ayant rencontré un franc succès, le partenariat sera maintenu l'année prochaine !

Retrouvez l'ensemble des photos sur le site du festival : www.festivalregardscroises.com



Parcours de VieH : dans la peau d'une personne en situation de handicap



Conçu par l'APF France handicap de Dordogne, Parcours de VieH est un outil de simulation pédagogique qui vise à faire changer les représentations et les pratiques des professionnels de santé et des institutions. Proche d'un jeu de rôle, il est actuellement en cours de finalisation et a reçu le soutien d'APF Lab.

Il y a l'histoire d'Anne, 19 ans, atteinte de spina-bifida, qui vit dans un établissement spécialisé depuis l'enfance. Depuis quelque temps, elle a noué une relation avec Louis, 25 ans. Il lui plaît, mais Anne n'a aucune éducation sexuelle. Pas plus qu'elle n'a d'espace ou d'écoute pour exprimer ses envies et ses attentes en matière d'intimité. Il y a aussi celle de Bernardo, tétraplégique, qui se voit refuser de l'alcool dans un bar. Celle de Nelly, diplômée et expérimentée, qui lors d'un entretien d'embauche, n'est pas interrogée sur ses compétences mais sur ses déplacements avec ses cannes. Ou encore celles de Serge et Sylvain, qui éprouvent toutes les peines du monde à être reçus par des professionnels de santé...

Au total, il y a 8 parcours de personnes en situation de handicap confrontées à des difficultés. C'est la base de l'outil de sensibilisation Parcours de VieH développé par l'APF France handicap de Dordogne. Une version adaptée au handicap de « Parcours de VIH », conçu par l'association Aides pour mettre les professionnels dans la peau d'une personne séropositive. Et les confronter à leurs difficultés quotidiennes. « L'objectif est de faire prendre conscience que les réponses que l'on apporte, même avec les meilleures intentions, peuvent être dramatiques. Comment alors les améliorer ? », explique Sylvie Vergne, chef de projet Promotion santé, à l'origine de Parcours de VieH.

Des histoires vraies à partager

Pour la conception de l'outil, elle a embarqué dans l'aventure une douzaine de personnes en situation de handicap. Pour écrire les histoires et ensuite les animer. Car l'un des objectifs est aussi de rendre les personnes concernées actrices. « Avec le VIH, il est possible de faire des généralités. C'est plus compliqué autour du handicap où chaque parcours est singulier », précise Sylvie Vergne.

Ainsi sont nées les 8 histoires de parcours de VieH. Le jeu se déroule comme suit : les participants, environ 15 personnes, ont cinq minutes pour se mettre dans la peau de leur personnage. Suivent vingt-quatre minutes de parcours, où ils doivent passer par plusieurs stands illustrant les parcours : les proches, les associations, les professionnels de santé, les professionnels du médico-social... tenus par des acteurs APF France handicap. Dans ce parcours, un perturbateur pourra remettre des consignes qui vont compliquer l'affaire. Par exemple, lorsqu'il est question de porter plainte, la consigne mentionne que le commissariat n'est pas accessible et le participant devra alors sortir du jeu quelques minutes. À son retour, il sera peut-être obligé de refaire la queue, éprouvant d'autant plus la difficulté du parcours.



Des points « moral » et « santé » à gagner ou perdre au fil du parcours

À chaque stand, où la discussion ne doit pas excéder deux minutes, il est demandé comment se sent le personnage. En effet, parti avec un capital de points « moral » et « santé », s'il gagne en confiance, il gagne des points. Si au contraire, il commence à perdre pied, il en perd.

Des éléments importants pour le débriefing d'une heure et demie qui suit la mise en situation. « Il faut sortir du jeu », explique Sylvie Vergne. Certains sont très en colère à l'issue du parcours. D'autres se demandent s'ils ont été honnêtes quand ils ont encore des points mais qu'ils ne se sentent pas bien. »

Parcours de VieH a d'abord été testé en interne, avec les professionnels du Samsah, les bénévoles de la délégation et quelques personnes extérieures comme des parents. Il a ensuite été expérimenté par les bibliothécaires de la Dordogne. La mallette pédagogique est aujourd'hui en cours de finalisation. Envoyée aux délégations, elle permettra aux histoires d'être incarnées par d'autres. Pour toujours mieux sensibiliser. ● C.M.

Le projet associatif disponible en FALC !

Le groupe de travail projet associatif poursuit sa démarche d'accessibilité de ses travaux auprès du plus grand nombre d'acteurs de l'association.

Après avoir traduit les axes de réflexion du projet associatif en « français simple », le groupe de travail met à disposition des acteurs APF France handicap une version FALC du projet associatif ([disponible sur le site APF France handicap](#)).



Mais au fait, le FALC, c'est quoi ?

FALC signifie **Facile A Lire et à Comprendre** !



Le concept est simple : traduire un texte (compliqué à comprendre !) en une version simplifiée qui permet d'être comprise par les personnes déficientes intellectuelles ou visuelles.

Quelques principes : utiliser des mots simples et d'usage courant, raccourcir les phrases, aller

à l'essentiel, et également utiliser une mise en page claire

et épurée (utilisation d'une police sans empattement, veiller aux contrastes).

La traduction du projet associatif a été réalisée par des usagers des [Ateliers du Littoral Dunkerquois](#), puis relue et testée par des usagers concernés. C'est ce double travail qui permet d'apposer sur le document le « tampon » du label européen (voir l'encadré).

Avec le projet associatif en FALC, APF France handicap donne à chaque acteur de l'association le « pouvoir d'agir, pouvoir choisir » !

Un objectif européen depuis 2009

Le FALC peut en effet faciliter la lecture de personnes dyslexiques, malvoyantes mais aussi de personnes étrangères maîtrisant mal une langue, illettrées, de personnes âgées, d'enfants du primaire. Sa portée ne doit donc pas seulement être vue par le seul prisme du handicap. Les profils des usagers potentiels sont certes différents, éparses mais, dans ce langage commun, simplifié, les facteurs qui unifient ces groupes sont bien plus nombreux que ceux qui les séparent. L'Europe s'est donc engagée

dans le FALC dès 2009 avec la mission de réduire la fracture sociale liée au langage. On l'appelle en anglais « *Easy to read* ». C'est à Inclusion Europe que revient la responsabilité de définir une méthodologie commune, portée en France par l'Unapei et Nous Aussi, première association gérée par des personnes handicapées mentales dans notre pays.

→ <https://informations.handicap.fr/art-facile-lire-falc-20-8592.php>

Encore quelques jours pour utiliser la carte de vœux électronique 2019 !

La Direction de la Communication met à votre disposition **un email** et **une vidéo** de vœux sur le blog de la DCM : <http://dcdcr.blogs.apf.asso.fr/archive/2017/12/15/carte-de-voeux-2018-envoyez-vos-voeux-par-email-105972.html>

Rappel identifiants : blogdcdcr/blogdcdcr



Questionnaire à destination des mamans aidantes d'enfants en situation de handicap

Pauline Merlin, médecin généraliste, réalise une étude sur l'état de santé et le suivi médical des mamans aidantes d'enfants en situation de handicap. Les réponses à ce questionnaire anonyme lui permettraient de mettre en lumière un sujet jusqu'ici peu étudié. Pour répondre au questionnaire, cliquez sur le lien suivant : <https://urlz.fr/8DQj>

Le salon des maires et des collectivités locales

Le salon des maires et des collectivités locales s'est tenu du 20 au 22 novembre 2018 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. APF France handicap y tient un stand depuis 13 ans. « C'est une vitrine pour l'association » nous explique Robert Berenguer, responsable des événements nationaux au siège. Chaque année, APF France handicap reprend un sujet d'actualité qui doit répondre aux interrogations des élus. Cette année, l'association s'est positionnée sur le thème de l'accessibilité universelle et voulait ainsi accentuer la pression sur les collectivités territoriales qui sont les acteurs de sa mise en œuvre. L'objectif était de communiquer sur la vision et les positions de l'association sur la société inclusive, accessible à tous. « Nous avons cherché à rester pédagogiques et accueillants sur notre stand malgré le vote défavorable de la loi ELAN. Les élus locaux restent des interlocuteurs à convaincre, plutôt qu'à rebuter. Notre objectif est donc de les amener à considérer l'accessibilité comme étant un chantier prioritaire et urgent pour leur commune. » précise Robert.

Aux côtés de Robert qui se démène avec passion pour animer une série de quizz, des salariés et des bénévoles (des délégations, membres du conseil d'administration, représentants départementaux, etc.) s'activent, renseignent, interpellent. C'est le cas de Laurent Quaranta, représentant départemental des Alpes-de-Haute-Provence et représentant régional PACA, qui a bien voulu nous en dire quelques mots.

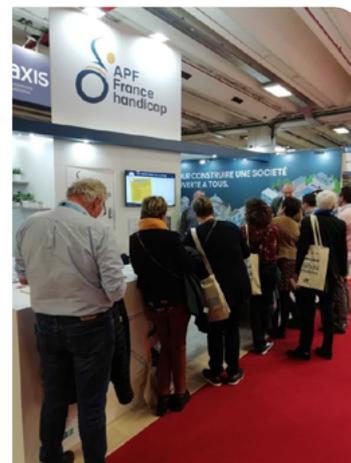
Laurent a derrière lui 10 ans de Salon des Maires. C'est important pour lui d'être représenté et de participer à ce type de salons pour toucher les décideurs locaux et surtout bien sûr les maires.

Quelles évolutions as-tu remarquées sur toutes ces années ?

Concernant les questions des visiteurs, elles sont moins techniques et portent plus sur le suivi des projets.

Les thèmes ont une influence aussi sur la fréquentation. Pour preuve, en 2005 lors de la mise en place des ADAP, les élus inquiets, étaient venus nombreux sur le stand poser leurs questions.

Cette année, la question qui revient souvent est : « Comment mettre en accessibilité un commerce communal ? ». Il préconise alors de faire l'étude en premier pour voir si les travaux sont réalisables et à quel coût. Sinon des dérogations sont toujours possibles. D'ailleurs le discours



a lui aussi évolué puisqu'avant les élus demandaient directement une dérogation alors qu'aujourd'hui ils demandent à faire l'étude. Mais il y a beaucoup de demandes d'aides financières.

Qu'est-ce qui a particulièrement bien marché sur le stand depuis que tu y participes ?

Le parcours en fauteuil avait eu beaucoup de succès. C'est une mise en situation concrète et efficace pour les personnes qui jouent le jeu.

Concernant le salon en général, as-tu des remarques ?

Oui, aujourd'hui, la plupart des stands sont adaptés et il est beaucoup plus facile de se déplacer en fauteuil. Même s'il reste encore des stands où une barre au sol ne permet pas de rentrer à l'intérieur. Le salon a aussi fait des efforts en installant des tapis roulants et des rampes un peu partout. Du progrès donc ! ●

Salon des Maires et des Collectivités Locales 2018

Alain Rochon et François Baroin, président de l'Association des maires de France (AMF), sur le stand APF France handicap. François Baroin a inauguré le Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris avec Gérard Larcher, président du Sénat, Dominique Bussereau, président de l'ADF, et Hervé Morin, président de Régions de France.



INSCRIPTIONS

Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de handicap (JNP)

Les **1^{er}, 2 et 3 février 2019** au Palais des congrès de Strasbourg.

- ▶ Thème : « La désinstitutionnalisation, pas sans nous ! Le processus est en cours. Parents, soyons partie prenante. »
- ▶ Lien d'inscription : <https://app.keysurvey.fr/f/1355583/1413/>
- ▶ Deadline : 20 janvier
- ▶ Toutes les infos des JNP sur le blog des Parents d'enfants en situation de handicap : <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/>
- ▶ Contact : Nora Ainèche - siege.secretariat-ddapi@apf.asso.fr – Tel. 0140786975



Colloque international « polyhandicap et processus d'apprentissage »

Les **22 et 23 mars 2019** à l'Université Paris Nanterre

- ▶ Lien d'inscription : <http://colloquepolyscol.inshea.fr/?q=fr/content/inscription>
- ▶ Le programme : <http://colloquepolyscol.inshea.fr/?q=fr/content/programme>
- ▶ Contact : colloque.polyhandicap@inshea.fr